

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire ;
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 OCTOBRE

UNE BOULETTE

Les journaux républicains qui applaudissent aux poursuites contre M^r Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, rappellent qu'il y a un précédent et que M^r Cotton, évêque de Valence, fut déféré à la même Cour de Paris pour une lettre virulente adressée au sous-secrétaire d'Etat aux cultes.

Ces journaux ne donnent pas d'ailleurs la date de ce procès, lequel eut lieu en 1880, et ils se gardent bien de dire que M^r Cotton fut acquitté.

La lettre de l'évêque de Valence était bien autrement virulente que celle de l'archevêque d'Aix.

Le sous-secrétaire d'Etat avait demandé à M^r Cotton la liste des Jésuites enseignant dans les séminaires de son diocèse.

Le prélat répondit par un refus ainsi motivé :

« Je me demande quel est le texte de loi qui vous autorise à me poser une pareille question ! »

« Jusqu'à preuve du contraire, il me paraît certain que vous sortez complètement de vos attributions pour entrer dans le domaine de la conscience où vous n'avez absolument rien à voir. »

« Vous n'êtes ni mon confesseur, ni mon confident. J'ajouterai, si vous le voulez, que vous n'avez pas ma confiance. »

« Si j'allais vous dire, fussé-je le ministre des cultes d'un gouvernement quelconque : « Déclarez-moi par écrit que vous n'êtes ni franc-maçon, ni internationaliste, ni athée », vous ne manquerez pas de me répondre que cela ne me regarde pas, et vous auriez cent fois raison. »

« Traiter la liberté individuelle et la liberté des cultes comme vous le faites, n'est ce pas le comble du cynisme ? »

« Vous me menacez de supprimer la subvention au séminaire. Cette menace, j'ai le droit de la considérer comme une insulte. On ne nous achète pas, et vous nous offririez toutes les économies réalisées par le Président de la République (M. Grévy), que vous ne nous feriez pas commettre une lâcheté. »

« La haine de Dieu et l'amour de l'argent sont les traits caractéristiques des hommes qui nous gouvernent. »

« Eh bien ! ne vous en faites pas faute. Gardez notre argent. Mettez-le dans vos poches. Gorgez-en vos créatures. Vous pouvez nous réduire à la misère, vous ne pouvez nous enlever ni le droit de protester contre une injustice, ni l'honneur, ni la liberté. »

Malgré l'incontestable virulence de cette lettre, M^r Cotton fut acquitté. La Cour d'appel déclara que les expressions incriminées ne visaient point la personne du ministre des cultes ni celle du sous-secrétaire d'Etat.

Il y a là un précédent qu'il était intéressant de rappeler, et il est peu probable qu'elle condamne l'archevêque d'Aix.

LA FRANC-MAÇONNERIE LE VEUT

Il ne faut pas perdre son temps à chercher les raisons qui ont pu déterminer le gouvernement à poursuivre l'archevêque d'Aix.

La Franc-Maçonnerie a parlé, les ministres n'ont eu qu'à obéir.

Les Loges, inquiètes des menées de quelques « Modérés » dans le sens de « l'apaisement », ont voulu couper court par un acte d'éclatante violence.

N'étaient-elles pas, d'ailleurs, directement mises en cause ? — Provoquées par l'archevêque, terminant ainsi sa lettre au ministre :

« La paix est quelquefois sur vos lèvres, la haine et la persécution percent toujours dans vos actes, parce que la franc-maçonnerie, cette fille aînée de Satan, gouverne et commande. »

La Franc-Maçonnerie a relevé le défi.

On dénonce sa puissance sur « nos maîtres », elle le prouve en faisant poursuivre l'audacieux qui révèle devant tous que si la République règne, c'est la Franc-Maçonnerie qui gouverne.

Elle agit par intimidation.

Il suffit de parcourir les journaux républicains pour se convaincre que le procès n'est ici qu'un prétexte.

La Lettre de l'archevêque ne fournit aucun moyen juridique de poursuites.

Les Débats le démontrent avec la plus décisive clarté.

La Justice avoue cyniquement que les lois, « les justes lois » qu'on invoque en ce moment comme un argument décisif, ne servent qu'autant qu'il plaît aux ministres et aux magistrats de les invoquer.

« L'égalité », l'égalité sainte, est entre les mains des Républicains d'une souplesse de clown :

« On a donc, dit la Justice, fouillé dans le Code pénal, qui, lui, du moins, est le même pour tout le monde, en principe sinon en fait, et en droit sinon en réalité. On y a découvert sans trop de peine certain article qui punit d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans quiconque aura outragé « les magistrats de l'ordre administratif ». Et l'on a décidé que l'archevêque rebelle devait tomber sous le coup de ce châtiment légal. »

Il est difficile de mieux faire entendre que cette poursuite, pour les motifs invoqués, est une comédie et couvre tout simplement une manœuvre du gouvernement.

Les Débats raillent ces pauvres ministres qui en sont venus à se ravalier au rang de « magistrats de l'ordre administratif » pour trouver le moyen de frapper l'archevêque.

C'est avec un déguisement, comme dans les mascarades, que M. Fallières se présentera devant le tribunal auquel il compte demander de venger « son honneur et sa délicatesse » de « magistrat de l'ordre administratif » !

La bouffonnerie est amusante.

CHOSSES D'ITALIE

On se doutait que les incidents de Rome avaient été préparés de longue main, et que

la France a été victime d'un véritable guet-apens.

Voici, à ce sujet, un extrait de la lettre adressée de Rome par le correspondant du Siècle à ce journal :

« Une douzaine de jours de patientes inductions, dit-il, n'étaient pas de trop pour percer les ténèbres qui enveloppaient les incidents de Rome au sujet des pèlerinages. »

Il continue en ces termes :

« Maintenant mon jugement est formé, ma conviction est faite : les troubles de Rome, les manifestations qui en ont constitué le développement dans toute l'étendue du royaume, n'ont été que le résultat de quelque chose qui était voulu et préparé. »

« On a cherché un prétexte, ajoute-t-il ; ce prétexte, est-ce le jeune Dreux qui l'a fourni ? Il le nie ; mais lui ou un autre, peu importait. Il y avait là des hommes apostés pour guetter l'occasion, qui ne pouvait manquer, puisqu'elle s'était produite bien des fois déjà — le registre du Panthéon a été, paraît-il, souvent contaminé par des inscriptions bien autrement outrageantes que celle qui est attribuée à ce jeune homme, et cela par le fait de gens de toutes nations, sans en exclure les Italiens... »

Le correspondant établit qu'il y a eu des provocateurs :

« Je l'ai déjà dit : c'étaient des agents de la Triple Alliance, et ils étaient à des hommes politiques qui des intérêts de la Triple Alliance se font un véritable intérêt de situation. Je ne veux nommer personne, je ne veux exciter de haine contre personne. J'affirme le fait, et l'opinion de Rome entière, de Rome aujourd'hui confuse de s'être laissée surprendre par une odieuse intrigue, le confirme. »

Est-il besoin d'insister ?

La nouvelle affaire de Madagascar

On sait que M. de Mahy doit interpellier le gouvernement à propos de la constitution d'un syndicat anglais pour l'exploitation des richesses minérales de Madagascar.

S'il est vrai que le gouvernement a concédé 2,064,000 acres de terre, formant presque un tiers de Madagascar, à une Compagnie anglaise, il y a là un danger national qu'il serait coupable de ne pas dévoiler au Parlement.

Alors que l'île de Madagascar est la seule station où nous puissions trouver du charbon, on livre l'exploitation aux Anglais, et le gouvernement les exempte — cela ressort du compte rendu officiel d'une réunion tenue ces jours derniers à Londres par les actionnaires — de tout impôt et de tout droit d'exportation et d'importation.

Le président du syndicat anglais aurait déclaré aux actionnaires que lord Salisbury s'était porté garant de la bienveillante neutralité de la France dans les opérations du syndicat britannique.

Pareil engagement a-t-il été pris ? Voilà ce qu'il importe de savoir. La France, après avoir tant fait pour établir son protectorat à Madagascar, abandonnerait-elle tout le fruit de ses sacrifices aux Anglais ?

Voilà ce que M. de Mahy veut demander à la tribune.

Il paraît qu'il a vu M. Ribot à ce sujet, et que le ministre ne lui a répondu que d'une façon très évasive en promettant de.... se renseigner.

LA LIGUE DE LA PAIX

Une dépêche adressée de Copenhague au Figaro dit qu'il a été question à Fredensborg d'une ligue de la paix comprenant : la Russie, la Grèce, la Serbie, le Montenegro, la Suède, le Danemark et la France.

Le voyage du grand-duc Wladimir en Espagne se rattacherait à ce plan ; l'existence de la ligue serait publiquement révélée en janvier prochain.

LES POURSUITES A LA CHAMBRE

L'affaire de M^r l'archevêque d'Aix aura prochainement son écho à la Chambre.

Les orateurs de la droite profiteront de la discussion du budget pour présenter leurs observations.

La question religieuse sera du reste soulevée au même moment par trois députés républicains : MM. Pichon, Trouillot et Thévenet.

FÉLICITATIONS A M^r GOUTHE-SOULARD

Les pèlerins ouvriers de la section de Saint-Chamond ont signé une lettre de félicitations à M^r Gouthe-Soulard.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre ayant fait connaître à la municipalité d'Amiens que dans deux ans un régiment de cavalerie de la 2^e division serait envoyé en garnison dans cette ville, le conseil municipal a voté immédiatement 500,000 francs et l'abandon de 40 hectares de terrain pour faire un champ de manœuvres. La caserne sera construite sur le boulevard de Saint-Quentin.

LE FUSIL ALLEMAND

L'empereur Guillaume a décidé, sur le rapport du ministre de la guerre, que la fabrication du nouveau fusil de 5 millimètres sera immédiatement commencée.

Les récentes grandes manœuvres ont définitivement démontré que le fusil actuellement en usage dans l'armée allemande n'était pas en état de supporter les épreuves d'une campagne.

Soit que la poudre employée soit trop forte ou que l'arme soit mal fabriquée, il a été constaté qu'au bout de vingt-cinq coups l'échauffement et l'encrassement sont tels que le fusil ne peut plus tirer.

L'armée allemande est donc actuellement sans fusil : tel est le fait brutal qui impose ses conséquences aux diplomates allemands et leur fait célébrer les bienfaits de la paix.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 octobre 1891
Le marché, déjà très ébranlé hier jeudi par les attaques dirigées contre certains fonds et valeurs étrangères, devait aujourd'hui subir

les efforts plus généralisés de ces tentatives, dont le gouvernement aurait fini par s'émouvoir. D'après un renseignement de bonne source, il aurait été fait une démarche auprès de certaine puissance financière soupçonnée de pousser en dessous à la baisse des fonds français. Le 3 0/0 remonte à 95.70 après 95.40, le nouveau à 94.70 et le 4 1/2 reste à 105.62. Les escomptes ont cessé aujourd'hui.

La Rente Italienne perd le cours de 90, elle reste à 89.65. Les fonds russes n'ont pas été épargnés, le nouveau Russe perd 1.50 par 3 fr. de rente à 78 3/16. L'Orient reste à 68 1/16. Le 3 0/0 Portugais a bien résisté à l'entraînement général, il conserve son cours de 36 1/2 de la veille.

Tout le groupe des valeurs minières est très affecté; les Alpines sont offertes à 156 fr. Les sociétés de crédit, après un début en baisse sur leurs cours de la veille, se relèvent en clôture. La Banque de Paris reprend à 745 fr. après 735. Le Crédit Foncier, à 1,245 après 1,235. Le Crédit Mobilier se maintient à 255, la Société Générale à 480 et le Crédit Lyonnais reste lourd à 792 fr.

Le Crédit Foncier de Tunisie a des demandes suivies justifiées par le développement très marqué de ses prêts.

L'action des Immeubles de France se maintient à 480.

L'obligation première hypothèque Linarès à Almeria cote 480 fr.

Les Chemins Economiques se traitent de 405 à 410.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale ET DE LOUEST

CRUE DE LA LOIRE

La crue de la Loire commence à se faire sentir à Saumur. Depuis hier, bien des grèves ont disparu.

La Loire marque aujourd'hui à midi, à l'échelle du pont Cessart, 1^m 25.

Le service de la Loire n'a rien fait annoncer à Saumur sur l'importance probable que pourrait avoir cette crue pour notre pays.

Mais les journaux de Tours et de Blois donnent quelques renseignements.

Cette crue, commencée avant-hier à Tours, va se manifester avec une certaine intensité, ainsi que l'annonce la note suivante, communiquée par la préfecture d'Indre-et-Loire:

« Tours, 23 oct., 3 h. soir.

» On annonce que le maximum de la crue de la Loire sera de 3^m 40 à Orléans.

» On présume que le maximum sera de 3^m 66 à Tours, et qu'il aura lieu le 26 octobre, vers 8 heures du soir. »

Dépêche de Blois, 23 octobre:

« La crue de la Loire est considérable, le maximum prévu pour le 26 octobre à 7 heures du matin, à Blois, est de 3^m 80.

» Les autorités font prévenir les riverains. »

Comment se comportent l'Indre, le Cher et la

Vienne? Nos populations auraient besoin de le savoir.

Dans la Haute-Loire, à Saint-Etienne, la Loire s'est élevée à 5 mètres.

MESSES EN MUSIQUE

Demain dimanche 25 octobre, M. Trétop, 1^{er} prix du Conservatoire, et sa famille, se feront entendre, dans l'église Saint-Pierre, aux messes de 9 heures, de 10 heures 1/4 et aux vêpres.

Divers morceaux absolument inédits de violon, de flûte, de chant et d'orgue composeront ces concerts religieux.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que cette famille d'artistes a déjà chanté des messes dans plusieurs villes de notre région, notamment à Loudun, à Chinon, à Thouars, et a obtenu partout un légitime succès.

Une quête sera faite pour les pauvres à chaque office.

LA VISITE DE M. COUDERC DANS Les Vignobles de l'Anjou

M. Couderc, le célèbre hybrideur de vignes américaines que toutes les personnes qui se sont tant soit peu occupées de la reconstitution du vignoble connaissent de réputation tout au moins, vient de passer tout près d'une semaine à visiter les divers cantonnements viticoles de l'Anjou.

Dans l'obligation de me rendre aux confins du Maine-et-Loire et de la Sarthe, je n'ai pu l'accompagner dans sa visite aux vignobles des environs de Brissac et des bords du Layon, mais j'ai eu la bonne fortune de parcourir avec lui et M. Ollivier Chaillou les terrains du Saumurois qui produisent les grands vins et ceux qui donnent les vins que l'industrie des vins mousseux sait si bien transformer en un nectar délicat.

Aussi bien c'est toujours de ce côté que l'étude du sol est la plus intéressante parce que c'est là que se concentreront les plus grands efforts de la reconstitution du vignoble. L'arrondissement de Saumur est riche à lui seul de plus de vignes que les quatre autres arrondissements de Maine-et-Loire, il est avec cela le centre de l'industrie de la champagnisation, qui malgré toutes les tempêtes que soulève contre elle le Syndicat d'Epernay, prend d'année en année une plus grande importance.

Les vigneronnes de cette partie de l'Anjou ne doivent pas se replier devant les difficultés qu'ils rencontreront pour créer de nouveaux vignobles, surtout au moment où la province concurrente est entamée par le phylloxera.

La noblesse de leurs vins les oblige d'ailleurs à sortir vainqueurs de la lutte.

La côte du Layon, la rive gauche de la Loire, depuis Mûrs jusqu'à La Varenne-sous-Champ-

toceaux, la rive droite de la Loire, depuis Savennières jusqu'à Ingrandes, n'auront pas les mêmes difficultés apparentes que le Saumurois.

Le résultat définitif de la reconstitution dans ces trois groupes viticoles dépendra du discernement des propriétaires et des vigneronnes.

S'ils ne réussissent pas, ils ne devront s'en prendre ni à leur terre, ni aux porte-greffes américains, mais à eux-mêmes.

Les insuccès viendront: ou de ce qu'ils auront mal préparé leur sol pour la plantation, ou de ce que ne suivant pas les conseils qui leur auront été donnés, ils auront préféré le porte-greffe impropre au porte-greffe convenable.

J'ai eu l'occasion, rendant compte à M. le Préfet des actes de mon service, de dire que s'il y avait dans l'arrondissement de Saumur des points négatifs et réfractaires à la reconstitution par les vignes américaines, ainsi que l'a signalé justement M. Viala, il y en avait beaucoup d'autres, — la plus grande partie des terrains actuellement occupés par le vignoble — qui étaient suffisamment propices à l'adaptation des cépages américains déterminés.

Après ma visite dans la Charente, la Charente-Inférieure, la Gironde et la Dordogne, j'ai déclaré de nouveau, dans mon rapport à M. le Préfet et à MM. les membres du Conseil général, que le terrain crétacé du Maine-et-Loire était supérieur en qualité au terrain crétacé de ces départements.

Et, soit dit en passant, lorsque M. Viala, qui est passé maître en la matière de la reconstitution, a eu pris lecture de mon rapport et de ses conclusions, il a bien voulu m'écrire: « Vous avez bien vu et bien rapporté. »

S'il était resté des doutes dans mon esprit, M. Couderc aurait achevé de les faire disparaître.

Le savant créateur d'hybrides américains, qui depuis quinze ans s'est voué à la recherche de la vigne qui pourra vivre indemne de phylloxera et sans crainte de l'action délétère du carbonate de chaux sur ses racines et son économie végétale générale, a étudié les terrains calcaires sous toutes leurs formes si diverses.

Or, s'il ne désespère pas de pouvoir doter les terrains crayeux de la grande Champagne de Cognac d'un cépage qui bravera le phylloxera et la chlorose, il a la persuasion, après un examen attentif de la craie-tuffeau du Saumurois, qu'avec certaines précautions de culture, la reconstitution sera loin de présenter des difficultés insurmontables dans l'arrondissement de Saumur. Il y aura des points excellents, d'autres moins bons, cela est hors de doute et incontestable, mais il y a tout espoir que ça marchera bien.

D'ailleurs, dès le printemps prochain, je pourrai, grâce à M. Couderc, mettre en expérience un certain nombre de ses hybrides dans la craie-tuffeau de Chacé.

Au reste, on peut déjà voir, à la pépinière départementale du clos Hureau, commune de Chacé, le Gamay-Couderc, n° 3,103, resplendissant de vigueur et de verdeur, quand d'autres cépages font à côté bien maigre mine.

Ce qui fait que dans la craie-tuffeau, la difficulté de la reconstitution ne sera pas insurmontable, c'est qu'elle est surmontée d'une couche arable plus ou moins profonde qui, dans beaucoup de cas, sera suffisante, et que la disposition physique de la tuffe est toute différente de la craie de la Champagne; et ce qui le prouve, c'est que les acacias, les pêchers, les poiriers sur cognassiers n'y jaunissent pas autant. C'est ce qu'on peut appeler un milieu supérieur.

Il était très important pour nous d'avoir l'opinion d'un homme aussi expérimenté que M. Couderc sur les terrains de l'Anjou; c'est pour cela que j'ai tenu à l'avoir et que je tiens aussi à la faire connaître à tous ceux qu'elle intéresse.

Voyons maintenant, et d'après M. Couderc, quels sont les cépages qui peuvent convenir aux terrains du département.

Dans les sols provenant de la décomposition des schistes, les cépages indiqués sont:

Les Rupestris Martin, Gauzin, Metallica, de Forworth, en général.

Pour les parties les plus siliceuses, les Hybrides Couderc:

N° 2601. — Diana x Rupestris.

N° 3309. — Riparia x Rupestris.

N° 3306. — Riparia x Rupestris.

Dans les sols plus argileux:

N° 1107. — Rupestris x York.

N° 1202. — Morvèdre x Rupestris.

N° 3103. — Gamay-Couderc.

Les mêmes Hybrides peuvent également convenir aux terrains du canton de Champcoceaux, en tenant compte, bien entendu, de la division des sols en argileux et siliceux.

De plus, je ne dois pas négliger de faire remarquer que les Hybrides n° 1107, 2601, 3306, 3309, craignent moins le pourridié que les meilleurs Rupestris, ce qui est à considérer dans notre pays où le blanc des racines est si fréquent.

Les terrains tuffeux différant, comme je l'ai expliqué, des terrains crayeux proprement dits, se divisent de la façon suivante:

1° Sols tuffeux surmontés d'une couche arable

Les Hybrides:

N° 1515. — Solonis x Riparia.

N° 1516. — Solonis x Riparia.

2° Sols où la tuffe est mélangée à la couche arable

N° 1202. — Morvèdre x Rupestris.

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

René eut un sourire douloureux.

— A quoi bon ces conseils? répondit-il; vous savez bien que je n'aimerai jamais une autre qu'Henriette. Le regret du passé a du moins cet avantage de me sauver des entraînements et des déceptions à venir. J'aime mieux que M^{lle} Eva soit la Diane farouche que vous me décrivez; cela me mettra plus à l'aise pour causer spiritisme avec elle; en moi, elle verra ce que je suis réellement, un esprit à la recherche du vrai, et qui voudrait croire à la communication des vivants avec les âmes. Vous m'obligerez en me présentant comme tel à ses yeux.

— Convenez! D'ailleurs, vous n'attendez pas longtemps; la voici.

M^{lle} Cardénio entra. Grande, la taille cambrée dans une jaquette de peluche, ses épais

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

cheveux noirs relevés sous une toque de loutre, elle traversa rapidement la longue pièce, répondit par un imperceptible signe de tête au salut respectueux de René, et tendant la main à Malvoisier:

— Bonsoir, mon cher, dit-elle familièrement; j'apporte un peu de copie pour le journal; avez-vous revu les épreuves? Papa m'a donné ses clefs; si vous voulez venir dans son cabinet, nous examinerons tout cela ensemble.

Elle entraîna Malvoisier sans lui laisser le temps de présenter le peintre qui resta seul, ébouriffé par son sans-gêne et sa désinvolture d'homme d'affaires. Il avait ressenti devant elle une gaucherie de tout son être, comme une fascination. Oh! les conseils de Malvoisier lui paraissaient bien inutiles; loin de l'aimer, il éprouvait comme une répulsion instinctive pour cette brune dominatrice dont les allures déconcertaient sa réserve de provincial et sa timidité d'être faible.

L'apparition de cette étrange jeune fille achevait de désespérer son cerveau, passablement troublé déjà par les choses si nouvelles pour lui qu'il venait de voir et d'entendre depuis la rencontre de Maurice Clavier.

Il alla s'asseoir à la table verte, sous une

des lampes, et machinalement se mit à feuilleter le dernier numéro des *Entretiens posthumes*. Ce qu'il lut n'était guère de nature à remettre l'ordre dans ses idées. Après une chronique financière évidemment payée à Cardénio par quelque société véreuse, venait une longue étude d'Eva sur le spiritisme et sur le culte des morts dans la Grèce primitive; puis le compte-rendu d'un Congrès de médiums à Philadelphie; un fragment des prétendus Mémoires d'Homère, et enfin un essai de synthèse dogmatique dicté au groupe lyonnais par l'esprit Jean. Les dernières pages étaient remplies par des annonces commerciales et une réclame retentissante pour les interviews spiritiques de l'Agence.

René remit le journal à sa place et se prit à rêver. Le spiritisme était-il une vérité consolante ou une stupéfiante mystification? Avec plus d'anxiété que jamais, il cherchait à résoudre le problème. Evidemment Rominsky et Cardénio n'étaient que des imposteurs; mais que croire pour Malvoisier? Sa précipitation à cacher les Mémoires d'Homère, la présence sur son bureau de dictionnaires qui attestaient une autre source d'érudition que les dictées du chantre de l'Iliade; la gêne de

cet homme, père de famille, peu rétribué au Ministère et obligé de travailler pour Cardénio, tout cela concordait mal de sa part avec une absolue sincérité. Par ailleurs, au café, il avait fait preuve d'une conviction indéniable. Masquait-il son jeu, ou plutôt n'offrait-il point un exemple de ces sincérités incomplètes qui marchent de front avec l'apparent scepticisme et la rouerie?

René en était là de ses réflexions quand au bout d'une demi-heure Eva et Malvoisier rentrèrent. Ils s'approchèrent du peintre que Malvoisier présenta à M^{lle} Cardénio.

— M. René de Mordanes, dont je vous parlais à l'instant.

René s'inclina. La jeune fille exprima en quelques mots et d'un ton froid le plaisir qu'elle éprouvait à rencontrer un adepte du spiritisme, puis s'asseyant à la table en face de lui, elle entama une conversation qui ressemblait à une conférence sur la doctrine d'Allan Kardec. Malvoisier s'était faufilé derrière son bureau, profitant de l'isolement pour s'entretenir avec Homère.

René, les yeux fixés sur le tapis vert de la table, écoutait en un pieux recueillement le résumé d'histoire et de théorie spiritiques qu'Eva

- N° 1305. — Pinot blanc de Bourgogne × Rupestris.
 N° 3103. — Gamay-Cônderc.
 N° 3001. — Petit-Bouschet × Riparia.
 N° 2501. — Colombeau × Riparia.
 3° Sols tuffeux blancs (Terres d'eaux bues)
 N° 5201. — Alicante × Berlandieri.
 N° 2412. — Canada × Riparia.
 4° Terres sablonneuses du Saumurois profondes
 N° 3306. — Riparia × Rupestris.
 N° 3309. — Riparia × Rupestris.

Mais ce n'est pas tout que d'être renseigné sur le porte-greffe, qui peut s'adapter à un terrain déterminé, il faut encore et surtout savoir comment les cépages locaux prennent la greffe avec tel ou tel porte-greffe.

Le degré d'affinité qui existe entre un greffon et un sujet doit être étudié par le vigneron avec le plus grand soin.

C'est là une des raisons, quand dans un pays comme le nôtre on est au début de la reconstitution du vignoble, qui doit empêcher le propriétaire prudent d'entreprendre du premier jet une plantation sur une grande superficie.

Nous savons déjà que le Chenin blanc se soude bien avec les porte-greffes : Riparia, Rupestris, Jacquez Violla, et que les greffes donnent, dès leur première année, des pousses vigoureuses ; mais nous ne savons pas combien cette vigueur aura de durée, nous n'en avons pas encore l'expérience.

Nous savons encore que le Groslot de Cinq-Mars, ce si généreux cépage, se montre plus réfractaire, et que le Breton se rabougrit promptement sur le Riparia, et que la Folle se soude très mal au Solonis.

C'est le temps qui nous fera connaître l'affinité de chacun des cépages cultivés en Anjou avec les diverses variétés américaines, tout en n'oubliant pas ce principe qu'à un greffon de nature délicate on doit toujours donner un sujet vigoureux, et que dans ce cas on doit donner la préférence aux Ruspestris et à leurs hybrides sur les Riparias.

Tels sont les enseignements marqués au coin de la plus grande prudence, que mes amis MM. Daignière et Ollivier Chaillou ont recueillis de la bouche de M. Couderc. J'ai pensé que je devais les faire partager à mes lecteurs.

A. BOUCHARD.

LES BOHÉMIENS

L'affaire des bohémiens de Saumur n'aura pas de suite.... chez nous du moins. Le père et la mère des deux jeunes nomades arrêtés par la police de Saumur sont eux-mêmes sous les verrous dans un département voisin, où s'instruit contre eux une affaire d'escroquerie.

revenue de sa froideur, exposait avec un croissant enthousiasme :

A toute époque, des apparitions avaient eu lieu, indiscutables. Les auteurs de l'Antiquité et du Moyen-âge abondent en récits de fantômes. Les Dieux Mânes de la Grèce, les revenants qui effrayaient nos pères suffisaient à prouver que la croyance aux esprits est la plus ancienne et la plus générale de l'humanité. Loin de contredire la religion, elle la confirmerait plutôt, et si les philosophes spiritualistes étaient logiques, au lieu de combattre le spiritisme, ils s'en feraient une arme. Cependant la doctrine d'Allan Kardec n'est infondée à aucun système, et certains positivistes eux-mêmes admettent que le *perisprit* des morts, une sorte d'enveloppe impondérable mais matérielle peut immortellement survivre.

La jeune fille ajouta que le spiritisme scientifique date de 1830. Jusque là, on avait constaté des phénomènes sans conclure à une doctrine, de même que bien des générations s'étaient servies de balances avant que Newton découvrit la loi de la pesanteur. Mais en 1830, à la suite de révélations étranges dues aux esprits frappeurs, les Etats-Unis s'émurent. Allan Kardec formula dans le *Livre des Esprits* l'en-

THÉÂTRE DE SAUMUR

Une comédie nouvelle qui vient d'être jouée à Angers avec certain succès, *Madame la Maréchale*, va être donnée sur notre scène lundi prochain.

Les comptes-rendus de l'œuvre de M. Stéphane Lemonnier sont très-flatteurs, et les soins les plus minutieux ont été apportés dans l'interprétation.

Le spectacle commencera par : *Un divorce à l'amiable*, charmante comédie en un acte, jouée, paraît-il, avec beaucoup d'entrain par les artistes de M. David.

Cour d'appel d'Angers

Audience du 22 octobre

Vers le commencement de l'année 1891, un sieur Bourasseau, ancien huissier à Saumur, fut arrêté à Paris sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse.

Après avoir cédé son étude à un nommé Bousquet, qui depuis est devenu assassin et, comme tel, a frisé de très près la guillotine, Bourasseau se mit à brasser des affaires qui tournèrent mal.

Son arrestation fit grand bruit, d'autant qu'on parlait d'un gros déficit.

Mais, depuis ce jour, il a passé pas mal d'eau sous les ponts et nos lecteurs ont dû certainement oublier Bourasseau, son histoire, son arrestation et le reste.

Rien d'étonnant, d'ailleurs, puisque le pauvre Bourasseau semble avoir lui-même été quelque peu oublié par ceux-là même qui avaient presque le devoir de ne penser qu'à lui.

Oh ! il est vrai que ces derniers pouvaient bien oublier un tantinet Bourasseau qu'ils étaient sûrs de trouver, quand il leur plairait, à leur disposition ; n'était-il pas déposé en lieu sûr et enfermé à la prison de Saumur ?

A quoi bon se hâter ?

Aussi l'instruction fut-elle longue, très longue et minutieuse, on n'en peut douter.

Enfin, au bout de cinq mois et demi, après enquêtes sur enquêtes, vérifications de compte sur vérifications, examens des livres, etc., on crut pouvoir considérer comme absolument terminée l'instruction.

Les résultats étaient, il est vrai, assez minces, car le premier chef d'inculpation, banqueroute frauduleuse, relevé contre le prévenu, dut être abandonné.

Il fallut se contenter de poursuivre Bourasseau, sous le délit de banqueroute simple, devant le tribunal de Saumur qui prononça une peine de trois jours de prison.

C'est l'histoire de la montagne qui accouche d'une souris : plus de 150 jours de détention pour arriver à une peine de 72 heures de prison.

Le jugement du tribunal de Saumur fut prononcé à l'audience du 17 juillet dernier.

Bourasseau fit appel.

semble de la doctrine ; New-York, Boston fondèrent des sociétés qui, à l'aide de médiums, correspondirent avec les défunts. Les médiums sont les personnes auxquelles les âmes se manifestent par l'ouïe ou la vue : on distingue parmi les médiums des auditifs et des visuels.

— En France, conclut Eva, le spiritisme prend peu. Si mon père voulait me croire, nous retournerions en Amérique. Vous êtes un peuple léger qui vous payez de formules administratives ou ne cherchez que le plaisir. La Mort n'est chez vous que le spectre bureaucratique du Décès ; et, vos proches inhumés dans les règles, vous recueillez l'héritage et vous oubliez.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 24 octobre, *La Juive*, pour les débuts de M. Devillers, ténor nouvellement engagé.

Dimanche 25 octobre, *Le Barbier de Séville*, opéra-comique, et *Le Châlet*.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons !

L'affaire est venue à l'audience d'avant-hier, jeudi, devant la Cour qui, malgré une excellente plaidoirie de M^e Bernard, réclamant l'acquiescement de son client, a confirmé le jugement de première instance. (Patriote.)

L'influenza sévit à l'état épidémique à Faye et à Thouarcé (Maine-et-Loire).

GENNES. — La justice a dû se transporter hier à Gennes, assistée de M. le docteur Seigneur, pour une affaire d'infanticide.

VERNANTES. — Mardi soir, vers 4 heures, M. Blondeau, boulanger à Vernantes, faisait sa tournée pour distribuer son pain ; sur la route de Vernantes à Mouliherne, près la gare de Vernantes, son cheval prit peur et est parti au galop dans la direction du bourg de Vernantes. M. Bouisson, receveur des contributions indirectes à Noyant, se trouvant sur la route, n'a écouté que son courage, a pu saisir le cheval à la bride et après avoir été entraîné six mètres environ, le maintenir jusqu'à l'arrivée de son propriétaire qui lui a témoigné son contentement, surtout d'avoir évité les accidents qui auraient pu s'ensuivre.

THOUARS. — Attention au passage à niveau. — M. Froid, négociant à Thouars, revenait de Pas-de-Jeu. Près du Parc d'Oiron, il s'engagea sur le passage à niveau dont la barrière était ouverte.

Au même instant un train, que la courbure de la voie empêchait de voir, arrivait à toute vapeur.

M. Froid ne perdit pas son sang-froid ; il bondit de sa voiture, saisit le cheval par la bride et le tira brusquement de côté.

A cette minute même le train passait, rasant la voiture.

Le mécanicien, à la vue du danger, avait immédiatement serré les freins et renversé la vapeur ; mais la distance était insuffisante pour l'arrêt complet du train.

On frémit en pensant au malheur épouvantable dont une simple négligence aurait pu être la cause.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* annonce la condamnation en Cour d'assises, pour faux et détournements, à 20 ans de travaux forcés, 3,000 fr. d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour, de Defosse, commis de perception à Vouvray. Précédemment déjà, étant employé à Pont-l'Abbé, Defosse avait détourné des sommes évaluées à 1,500 fr., mais n'avait pas été poursuivi.

LA TEMPÊTE

Une violente tempête a sévi avant-hier sur les côtes du Sud-Ouest.

Des côtes ont été démantés et deux canots chavirés dans la baie de Rocsuvel.

Il y a de nombreux dégâts au port de commerce de Brest.

Deux torpilleurs se sont abordés.

ASSASSIN PRÉCOCE

La Cour d'assises des Côtes-du-Nord a condamné aux travaux forcés à perpétuité un jeune homme de 18 ans, Le Balier, qui avait assommé, avec un pied de charrette, une vieille femme de 60 ans pour la voler. Le crime avait été commis devant une enfant de 2 ans et demi, petite-fille de la victime, qui s'était jetée au cou de sa grand-mère, et les déclarations de cette enfant ont aidé à la découverte de l'assassin. Le Balier, son crime commis, avait mangé tranquillement, mais il n'avait trouvé que 30 centimes.

Bonne nouvelle pour les pauvres de Saumur !

M. Courtois, opticien, dont les grands magasins d'optique sont situés place de l'Hôtel-de-Ville, met à la disposition des indigents de notre ville les lunettes nécessaires pour le besoin de la vue de chacun.

La vente est prolongée jusqu'à mercredi 4 novembre.

OUVERTURE DE SAISON

On peut dire que les beaux jours sont finis et que, avec octobre, l'automne est à nos portes.

C'est donc le moment favorable qui va nous obliger à quitter les vêtements légers pour nous munir d'étoffes plus chaudes et plus moelleuses.

Nous venons de rendre visite à la maison CRÉMIEUX, tailleur, 27, rue d'Orléans, où nous avons pu admirer les immenses quantités de draperies de tous genres et de tous prix, très variées comme nouveautés. Les prix des Costumes, Pardessus, Pantalons, sont surprenants de bon marché, sans que, pour cela, la qualité n'ait à en souffrir, tout en réunissant une coupe élégante et irréprochable qui fait le plus grand honneur à la maison CRÉMIEUX, 27, rue d'Orléans, maison toute de confiance, ne faisant que sur mesure et livrant rapidement.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 heures. — Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 26 Octobre 1891

MADAME LA MARÉCHALE

Pièce nouvelle en 3 actes, de M. Stephen Lemonnier.

ON COMMENCERA PAR :

Un divorce à l'amiable

Comédie en 1 acte.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — BILLETS de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

